

**Instruction interministérielle n° DGOS/RH1/DGRH/A2-3/2016/198 du 16 juin 2016 relative à l'ouverture, en 2016, de postes de chefs de clinique universitaires de médecine générale dans le cadre du pacte territoire santé II**

16/06/2016

Cette instruction rappelle que dans le cadre du Pacte Territoire Santé II, il a été décidé « d'accompagner le développement de la filière universitaire de médecine générale par l'ouverture de 80 nouveaux postes de chefs de clinique des universités en médecine générale (CCU-MG). Le déploiement de ces postes est prévu pour une période de deux ans, au 1er novembre 2016 et au 1er novembre 2017 ».